



## Les SN définis : anaphore, anaphore associative et cohérence

Bertrand Gaiffe, Anne Reboul, Laurent Romary

### ► To cite this version:

Bertrand Gaiffe, Anne Reboul, Laurent Romary. Les SN définis : anaphore, anaphore associative et cohérence. De Mulder, W. and Tasmowski-De-Ryck, L. and Vetters, C. Relations anaphoriques et (in)cohérence, Rodopi, pp.69-97, 1997. hal-00416589

HAL Id: hal-00416589

<https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00416589>

Submitted on 14 Sep 2009

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **Les SN définis : anaphore, anaphore associative et cohérence**

Bertrand Gaiffe, Anne Reboul & Laurent Romary

C.R.I.N.-C.N.R.S. & I.N.R.I.A.-Lorraine  
 Batiment Loria, B.P. 239  
 F-54506 Vandœuvre Lés Nancy  
 e-mail : {gaiffe,reboul,romary}@loria.fr

### **1. INTRODUCTION**

En 1990, Bosch et Geurts ont écrit un article, “Processing definite NPs”, qui portait sur un modèle de traitement de certains SN définis, les descriptions définies. Leur analyse, et ils l’avouaient eux-mêmes, ne pouvait traiter d’autres types de SN définis, comme par exemple les expressions nominales démonstratives. Dans ce papier, Bosch et Geurts avançaient, à la fois pour des raisons psychologiques et pour des raisons pratiques, l’hypothèse d’une résolution immédiate des descriptions définies. Quatre ans plus tard, Charolles leur répondait (cf. Charolles 1994), en proposant un certain nombre d’assouplissements et d’aménagements de cette hypothèse et du modèle de traitement des SN définis qui l’accompagne. Nous voudrions ici revenir sur l’article de Bosch et Geurts et sur la critique qu’en fait Michel Charolles. Nous défendrons les thèses principales suivantes :

- (i) la sémantique des descriptions définies (seuls SN définis effectivement traités dans les articles de Bosch et Geurts ou de Charolles) proposée par Bosch et Geurts et que Charolles ne rediscute pas est trop élémentaire pour permettre d’en tirer quelque hypothèse que ce soit sur la résolution immédiate ou différée de ce type d’expression<sup>1</sup>;
- (ii) la contrainte d’unicité et la présupposition d’existence, d’ailleurs mal exploitées dans l’analyse de Bosch et Geurts, n’impliquent pas leur condition nécessaire de la définitude et sont de toute façon bien insuffisantes pour épuiser le sémantisme des descriptions définies;
- (iii) ni la contrainte d’unicité ni la présupposition d’existence n’imposent une analyse anaphorique de la description définie comme celle que proposent Bosch et Geurts et sur laquelle Charolles semble les suivre;
- (iv) la notion de point de vue a un rôle important à jouer, non pas dans la sémantique des descriptions définies en tant que telle (bien, comme nous le verrons, que cette hypothèse ne soit pas inconcevable), mais dans leur emploi dans le discours.

Nous commencerons par rappeler, dans ce paragraphe, l’analyse traditionnelle des descriptions définies, avant, dans le paragraphe suivant, de présenter, puis de critiquer, l’approche de Bosch et Geurts pour, ensuite, proposer notre propre analyse des descriptions définies sur les plans sémantiques et pragmatiques.

---

<sup>1</sup> On remarquera par ailleurs que la sémantique peut très bien ne rien avoir de dire du traitement immédiat ou différé de tel ou tel type d’expressions.

L'objet de l'article de Bosch et Geurts, comme celui de l'article de Charolles à leur suite, n'est donc pas tant les SN définis en général que les descriptions définies. L'analyse traditionnelle des descriptions définies est due à Russell et date du début du siècle : selon Russell, une description définie a pour contenu sémantique (outre les indications lexicales transmises par la tête nominale et ses éventuels modificateurs) d'indiquer que l'objet qu'elle désigne est unique et existe (cf. Russell 1905). Dans cette optique, une phrase qui a pour sujet une description définie est vraie si et seulement si le référent de cette description définie existe, est unique et si ce que l'on en prédique est bien une de ses propriétés; dans le cas contraire, elle est fausse. Dans un article bien connu et qui, lui aussi, n'a rien de récent, le philosophe Peter Strawson a mis en cause cette analyse et a proposé une analyse alternative : selon lui, une phrase qui a pour sujet une description définie n'affirme ni l'unicité ni l'existence de son référent, mais se contente de présupposer cette unicité et cette existence (cf. Strawson 1977)<sup>2</sup>. Dans cette optique, la possibilité d'attribuer une valeur de vérité à une telle phrase dépend du fait que la présupposition d'existence soit remplie. Si elle ne l'est pas, la phrase n'est ni vraie ni fausse.

L'analyse sémantique des descriptions définies proposée par Bosch et Geurts et reprise à leur suite par Charolles n'est pas directement centrée sur le problème des conditions de vérité mais plutôt sur celui de la détermination du référent. Ils ne font donc pas de différence entre l'analyse de Russell et celle de Strawson, mais se contentent de reprendre l'idée selon laquelle une description définie impose deux contraintes à son référent (hors celles dictées par le sens lexical de la tête nominale et de ses modificateurs éventuels) : exister et être unique. Comme, cependant, l'analyse de Bosch et Geurts a pour but de proposer un modèle d'attribution d'un référent, plutôt qu'une analyse en termes de conditions de vérité, la condition sur l'unicité est (légitimement) restreinte à l'unicité dans un contexte (discours, situation, etc.) donné et la condition sur l'existence tend à être réinterprétée comme une condition sur la préexistence.

Il faut remarquer, et nous aurons l'occasion d'y revenir par la suite, que ce glissement de l'existence vers la préexistence a l'inconvénient d'introduire une ambiguïté : là où Russell et Strawson comprenaient l'existence, de façon métaphysique, comme l'existence d'un objet donné dans le monde, Bosch et Geurts, et plus généralement toutes les analyses qui proposent une analyse "anaphorique" des descriptions définies,

---

<sup>2</sup> La notion de *présupposition* (la terminologie n'appartient pas à Strawson qui se contente de parler d'*implication en un sens non logique*) est exposée à propos, précisément, des descriptions définies, dans un article qui est une critique de l'article de Russell sur le même sujet. Strawson dit : "Dire "Le Roi de France est sage" implique, en un certain sens de ce mot, qu'il y a un Roi de France" (Strawson 1977, 22). En d'autres termes, une présupposition signale un certain nombre de *conditions contextuelles* (dans la terminologie de Strawson), qui, en ce qui concerne les descriptions définies, portent sur l'existence et le caractère unique du référent dans le contexte. Dans cette optique, nier le présupposé d'un énoncé, ce n'est pas exprimer une proposition contradictoire avec celle qu'exprimait l'énoncé : si je dis "Le Roi de France n'existe pas", la proposition que j'exprime ne contredit pas la proposition exprimée par "Le Roi de France est sage". Elle indique seulement que cette proposition, vu le contexte, n'a pas de valeur de vérité.

la comprennent comme l'existence d'un objet dans une représentation du monde, c'est-à-dire l'existence d'une représentation du référent dans un modèle du discours quelconque. Cette ambiguïté a pour conséquence le fait qu'il paraît dès lors parfaitement naturel de considérer qu'une description définie ne peut qu'être anaphorique et coréférent. Elle est donc loin d'être innocente d'un point de vue théorique.

## 2. LES ANALYSES CORÉFÉRENTIELLES DU DÉFINI

Comme nous venons de le voir, Bosch et Geurts reprennent les deux contraintes d'existence et d'unicité de façon procédurale et moyennant le glissement théorique indiqué précédemment. Ceci les amène à proposer la condition suivante de la définitude (cf. Bosch & Geurts 1990, 1983. Nous traduisons) :

(1) La définitude d'un SN implique que l'information fournie par le SN, conjointement à l'information contextuelle disponible, détermine un référent unique.

Bosch et Geurts notent eux-même que cette condition est nécessaire sans être suffisante - certains exemples de descriptions indéfinies la remplissent en effet - mais elle leur semble suffire à rendre compte de l'interprétation des SN définis et notamment des descriptions définies. Selon eux, cette condition implique que l'information contextuelle doit **déjà** être présente lors de l'apparition du SN défini et ceci a pour conséquence que le SN défini est interprété dès son apparition et non de façon différée. En d'autres termes, dans cette optique, l'attribution d'un référent à un SN défini se ferait **dès que ce SN défini est identifié comme tel et non à la fin de la phrase**.

### 2.1. Résolution immédiate du SN défini : analyse sémantique et parsage syntaxique

Si l'on adopte la thèse de la résolution immédiate des SN définis, il faut prendre conscience du fait qu'elle impose la reconnaissance d'un SN défini comme tel et véhicule, de ce fait, une certaine vision des rapports entre parsage syntaxique et analyse sémantique. Bosch et Geurts sont bien conscients de ce problème et proposent la stratégie suivante pour le résoudre : lorsque le parser syntaxique rencontre un SN qui a pour déterminant l'article défini, il appelle immédiatement une procédure sémantique particulière de résolution du défini, nommée *NP-resolver*. Le NP-resolver cherche un référent approprié dans le focus explicite ou dans l'ensemble du modèle du discours (une structure de type D.R.T.). On remarquera cependant que cette procédure peut échouer, soit que la référence soit indirecte, soit que la description définie soit utilisée comme une anaphore associative, soit, enfin, que le référent n'appartienne pas au modèle du discours mais au *contexte global* : dans les deux premiers cas, le problème sera résolu par *acomodation focale* (sur les objets présents dans le focus explicite); dans le dernier cas, il sera résolu par *acomodation globale* (insertion dans le modèle du discours d'éléments du contexte global). Ces deux procédures sont définies de la façon suivante par Bosch et Geurts (1990) :

(2) *L'ensemble d'objets auxquels un référent peut être lié via l'acomodation focale est le même que celui parmi lequel un pronom anaphorique peut sélectionner son référent, i.e. les référents discursifs qui sont dans le focus explicite en cours.*

*L'ensemble d'objets auquel appartient un référent, qui est introduit via l'acomodation globale, est le contexte global du discours.*

On aurait donc le schéma suivant de l'interaction entre parseur syntaxique et NP-resolver :

- (3)
1. Le parseur trouve une séquence qui est syntaxiquement un SN défini.
  2. Le parseur appelle le NP-resolver.
  3. Le NP-resolver cherche à trouver un référent approprié pour le SN proposé en considérant consécutivement les options suivantes :
    - a. référence à un objet dans le focus explicite
    - b. référence à un objet qui peut être accommodé focalement
    - c. référence à un objet hors focus dans le modèle du discours
    - d. référence à un objet dans le contexte global.
  - 4a. Si la recherche aboutit en a, b, c ou d, aucune autre option n'est poursuivie,
    - le contrôle est repris par le parseur
    - la même analyse syntaxique est poursuivie plus loin sur la base de l'hypothèse que la séquence en cours est correctement parsée comme un SN défini
    - le SN est indexé référentiellement
  - 4b. Si la recherche échoue après d le SN proposé est considéré comme sémantiquement ininterprétable,
    - le contrôle est repris par le parseur
    - la même analyse syntaxique n'est pas poursuivie et l'analyse de la séquence en cours comme un SN défini est rejetée
    - le parseur tente des analyses syntaxiques alternatives.

Selon eux, ce schéma a l'avantage d'éviter au parseur syntaxique de proposer plusieurs analyses syntaxiques alternatives pour une même phrase, d'où une plus grande rapidité du système et un allègement du coût de traitement de l'énoncé. On notera cependant que le modèle de traitement des SN définis proposé par Bosch et Geurts s'applique à l'allemand où la structure des SN définis (la plupart des modificateurs sont situés entre le déterminant et la tête nominale) procure une efficacité relative au traitement envisagé. Le seul problème que peut rencontrer le système, en effet, c'est le rattachement des syntagmes prépositionnels et, entre autres, du génitif. De fait, Bosch et Geurts examinent l'exemple suivant :

- (4) Le peintre a frappé l'écrivain avec la brosse sur la tête dans l'atelier.

Dans d'autres langues, comme le français par exemple, le problème serait plus aigu puisque l'adjectif (entre autres) se place fréquemment après le nom. Le parseur syntaxique, face à une phrase comme (5), s'il appliquait le modèle de Bosch et Geurts, aurait donc tendance à appeler le NP-resolver dès l'apparition de l'expression *la maison*, puis, celui-ci lui ayant trouvé un référent, à la considérer comme un SN défini complet et à ne plus savoir comment traiter la séquence *blanche aux volets bleus au bout de la jetée* ou, peut-être, à la traiter de façon incorrecte :

- (5) Jean a vendu sa propriété de l'Ile de Noirmoutiers. La maison blanche aux volets bleus au bout de la jetée appartient maintenant à un soyeux lyonnais.

Ainsi, on le voit, le modèle de Bosch et Geurts, s'il s'applique à l'allemand, n'est probablement exportable tel quel dans d'autres langues.

## 2.2. Les descriptions définies sous l'angle de la DRT

En marge de leur réflexion principale sur l'interprétation des descriptions définies et, semble-t-il, essentiellement à des fins d'illustration, Bosch et Geurts introduisent une représentation du mécanisme d'interprétation des expressions référentielles sous la forme de structures de représentation discursives (DRS = *Discourse Representation Structure*), issues de la théorie de la représentation du discours de Hans Kamp. Cependant, l'usage qui est fait de cette théorie paraît dépasser de loin le simple exemple pour en intégrer les principales caractéristiques, tant en termes généraux de théorie des modèles et de gestion des *référents du discours* (terminologie Kampienne) que finalement du traitement des descriptions définies elles-mêmes, à l'analyse proposée par Bosch et Geurts.

On remarquera dans un premier temps que les descriptions définies ont toujours été - et restent d'ailleurs - le parent pauvre de la DRT puisqu'elles semblent très vite résister à une intégration élégante au sein de la mécanique d'interprétation des énoncés qui y est proposée. À la base, la DRT repose en effet sur le couple SN indéfini+pronom qui permet de mettre en évidence respectivement un mécanisme d'introduction d'un nouveau référent du discours et un mécanisme de reprise des référents ainsi introduits. Ceci étant posé, les développements possibles vont naturellement dans le sens d'une extension des types de syntagmes indéfinis pris en compte (avec une incursion remarquable du côté des quantificateurs généralisés) ainsi que des contraintes possibles sur l'accessibilité des référents introduits pour une éventuelle reprise pronominale. Aux deux catégories de l'indéfini et du pronom, la DRT ajoute les Noms Propres qui permettent, à peu de frais, d'introduire des référents du discours ne subissant pas les contraintes d'accessibilité à cause de leur position au niveau le plus élevé des structures de représentation discursives (DRS englobante).

Dans ces conditions, le point concernant les notions d'*existence* ou de *pré-existence* se résume à la question suivante : doit-on, lors de l'interprétation d'un SN défini dans le cadre de la DRT, introduire un nouveau référent du discours ou reprendre une variable engendrée par une précédente expression référentielle ? Cette question revient à considérer un syntagme en *le N* comme étant proche, du point de vue de son fonctionnement, soit du nom propre soit du pronom. La première hypothèse résulte de l'observation classique d'expressions telles que *le soleil, la terre, la France* etc., qui, à des degrés divers semblent désigner des référents uniques dans le monde<sup>3</sup>. On retrouve d'ailleurs au passage la notion d'unicité commune à Russell et Strawson et que Bosch et Geurts reprennent à leur compte. Cependant, introduire systématiquement une variable pour chaque SN défini rencontré dans un discours sans se soucier de celles déjà présentes dans l'*univers du discours* (de la terminologie kampienne d'erechef), interdit de prendre en compte certains fonctionnements discursifs du défini comme le remarquent à juste titre Kamp et Reyle (1993) au sujet de l'exemple (6) :

(6) *A man and a woman entered the Golden Eagle. The man was wearing a brown overcoat.*

---

<sup>3</sup> Avec un présupposé très fort quand au rôle des expressions référentielles comme désignateurs d'objets dans le "monde". Nous n'entrerons pas dans ce débat ici.

L'hypothèse alternative consiste donc à rapprocher le fonctionnement des descriptions définies de celui du pronom, en privilégiant son seul comportement anaphorique. Techniquement, cela se traduit par l'introduction, dans la DRS en cours de construction, en plus de la condition de prédication du nom sur la nouvelle variable, d'une condition d'égalité de cette variable avec une variable déjà introduite, sous réserve de vérification des contraintes adéquates. Le point crucial, nous semble-t-il, est d'avoir une idée claire de ces fameuses contraintes sous peine de n'utiliser la DRT que de manière métaphorique, ce qui ne serait, somme toute, pas d'un grand intérêt. Kamp et Reyle introduisent une règle générale qui n'est pas sans rappeler celle énoncée par Bosch et Goerts (Kamp & Reyle 1993, p.253) :

"Définitive descriptions often manage to select a unique referent through the combined forces of their own descriptive content and information supplied by the context in which they occur."

Le problème de la sélection du contexte adéquat dans le cadre de la notion de focus fera l'objet de la section suivante. Pour l'instant, nous nous attacherons aux différentes possibilités effectives de combinaisons entre informations contextuelles et contenu descriptif du syntagme défini.

Comme nous l'avons mentionné, la reprise d'un référent du discours dans le cadre de la DRT se fait par l'intermédiaire d'une règle d'égalité entre variables. Ainsi, pour l'exemple (7) :

(7) *Un homme entra dans la brasserie. Il avait chaud.*

La DRS associée aura la forme suivante<sup>4</sup> :

x,b,y
homme(x)
brasserie(b)
entrer_dans(x,b)
y = x
avoir chaud(y)

L'introduction de la condition d'égalité résulte ici de l'application de la règle de construction (*Construction Rule*) associée au pronom qui énonce :

(8) **Construction Rule du Pronom (CR.PRO)**

1. introduire un nouveau référent du discours dans l'univers de la DRS
2. introduire une condition obtenue en substituant ce référent au nœud correspondant à la configuration locale qui a permis de déclencher la règle au

---

<sup>4</sup> Nous n'aborderons pas ici le problème lié à la gestion du temps dans la DRT, bien que le temps ait un rôle important à jouer dans un certain nombre d'anaphores, notamment celles qui ont un rapport avec le phénomène dit *des référents évolutifs* (cf. Reboul à paraître).

sein de l'arbre syntaxique et supprimer ce dernier, ce qui correspond à une prédication sur la variable.

3. ajouter une condition de la forme  $\alpha = \beta$  où  $\alpha$  est un nouveau référent du discours et  $\beta$  un référent du discours *convenable* choisi dans l'univers de la DRS.

En général, la notion de *référent convenable* correspond à la vérification de critères de genre et de nombre, ou, dans les cas d'ambiguïté (si, par exemple, on avait eu *le bar* à la place de *la brasserie*), de traits de sélection plus fins (animé/inanimé, etc.). Ces vérifications conduisent à des règles un peu plus élaborées (Kamp & Reyle 1993, p.122), mais qui ne changent rien sur le fond à la méthode utilisée pour la reprise anaphorique.

Si, maintenant, nous en revenons au défini dans la seule perspective de ses propriétés anaphoriques, il est possible de la même façon d'introduire une règle d'égalité de référents du discours. Le problème se complique cependant si l'on cherche à définir des critères permettant de sélectionner des antécédents convenables pour une telle reprise. On peut ici distinguer deux cas pour l'interprétation d'un groupe nominal défini de la forme *le N* :

a. il existe déjà une variable  $x$ , de laquelle on a prédiqué antérieurement  $N$ , dans les DRS englobant la DRS en cours d'élaboration. Il s'agit d'une reprise du type "un homme ... l'homme" qui peut être traitée par une règle simple pour le défini.

b. il n'existe pas de référent du discours duquel on a déjà prédiqué  $N$ , mais il existe dans le discours un autre référent  $x$  duquel on a prédiqué  $M$  qui serait un candidat "convenable" à la reprise. Le problème qui se pose est bien ici de faire le lien entre les deux prédicats  $M$  et  $N$ . Ceci n'est possible que par l'utilisation de relations lexicales entre  $M$  et  $N$ , relations qui ne peuvent être exprimées que par le biais d'axiomes qui doivent être introduits *au moment de l'interprétation de l'antécédent*, au sein de la DRS en cours d'élaboration.

Ainsi, pour un discours tel que (9) :

(9) *Un chat entra dans le bar . L'animal avait l'air féroce.*

Il est nécessaire d'introduire un axiome comme<sup>5</sup> :

$$\forall x (\text{chat}(x) \text{ fi } \text{animal}(x))$$

Une première conséquence d'une telle proposition est qu'elle alourdit considérablement les DRS correspondantes, enlevant par là même à la DRT l'un des attraits principaux, à savoir la *simplicité*. Par ailleurs, à cause de la compositionnalité extrême du mécanisme d'interprétation dans la DRT, il est difficile d'envisager de façon simple le traitement

---

<sup>5</sup> On peut bien sûr envisager différentes stratégies (déclenchement de l'axiome uniquement en cas de besoin, instanciation de l'axiome sur le référent du discours concerné, etc.), mais elles ne changent rien au fond du problème.



d'un exemple comme (10) où un changement de point de vue important éloigne fortement les deux prédicats *M* et *N*.

(10) *Un homme entra dans le bar. L'imbécile avait oublié son porte-monnaie.*

Enfin, et l'on en arrive là à un des points centraux de l'argumentation de Bosch et Geurts, il semble qu'il soit nécessaire d'envisager encore d'autres extensions pour traiter convenablement les phénomènes d'accommodation correspondant au cas d'anaphores associatives. Là encore, la seule solution envisageable dans le cadre de la DRT (comme pour tout autre formalisme reposant sur une théorie des modèles) est d'introduire un axiome introduisant la variable qui devra être reprise par la nouvelle description définie. Un tel axiome prendra alors une forme plus ou moins semblable à :

$$\forall x (\text{village}(x) \text{ fi } \exists y \text{ église}(y))$$

A ce stade, nous n'avons présenté la spécificité d'un traitement anaphorique des descriptions définies que sous l'angle de la possibilité de reprise d'un référent du discours déjà introduit. Il reste que dans le processus d'interprétation, on ne voit pas ressortir de différence profonde entre pronom et SN défini. En quoi finalement celui-ci serait-il spécifique du point de vue d'une interprétation automatisée ? Là encore, il semble que Bosch et Geurts se soient fait devancer par Hans Kamp<sup>6</sup> en ce qui concerne la possibilité d'un traitement anticipé des SN définis par rapport aux autres groupes nominaux. Pour Kamp et Reyle, une telle anticipation ne correspondait pas à un souci d'optimiser les traitements associés à l'interprétation des groupes nominaux, mais à la possibilité de traiter certains cas de cataphores de façon à disposer le plus tôt possible du référent de discours correspondant. Quoi qu'il en soit, le problème de l'interprétation anticipée des SN définis n'est pas primordial du point de vue de la DRT puisqu'il correspond à une visée stratégique, qui ne change pas grand chose du point de vue du résultat final, c'est à dire de la dernière DRS en fin d'interprétation.

Pourtant, il semble bien qu'il soit nécessaire d'introduire des règles plus fines si l'on souhaite véritablement différencier pronom et définis dans le cas des exemple (11a) à (11d)<sup>7</sup> :

(11) a. *Un homme et une femme entrèrent dans un bar. L'homme portait un chapeau mou.*

(11) b. *?Un homme et une femme entrèrent dans un bar. Il portait un chapeau mou.*

(11) c. *?Un homme entra dans un bar. L'homme portait un chapeau mou.*

---

<sup>6</sup> La date de publication du livre (qui fut en chantier pendant presque dix ans) n'est pas significative pour attribuer la primeur de telle ou telle idée aux uns ou aux autres...

<sup>7</sup> Pour des observations analogues, cf. Kleiber 1994 et Corblin 1987.

(11) d. *Un homme entra dans un bar. Il portait un chapeau mou.*

En effet, alors que (11a) semble parfaitement convenir et ce sans même qu'il soit nécessaire de faire une quelconque accommodation, la reprise par un pronom en (11b) apparaît comme nettement moins naturelle. Pourtant, dans les deux cas, *un homme* serait traité de la même façon par la DRT pour aboutir à la DRS partielle suivante :

$x, y, Z$
homme(x)
femme(y)
$Z = x + y$
entrèrent dans un bar (Z)

Ainsi, au sens strict de la DRT, une reprise par *l'homme* ou par *il* fournit exactement le même résultat. Quel type de mécanisme faudrait-il alors introduire pour bloquer la reprise de  $x$  pour le pronom mais la préserver pour la description définie ? Ce qui est sûr, c'est qu'un tel mécanisme ne peut s'appuyer sur la seule nature du référent du discours  $x$  et du prédicat qui porte sur lui, puisqu'il apparaît que dans les exemples 2.5.c et 2.5.d le phénomène est inversé avec une reprise facile par un pronom et une qui l'est nettement moins par le SN défini. La présence du syntagme *une femme* dans la coordination joue ici un rôle relativement important, qui conduirait à penser que plus que la simple introduction d'un référent du discours, c'est une structure référentielle plus large qu'il faudrait considérer pour arriver à discerner, dans un formalisme tel que la DRT, la différence entre les deux types de syntagmes.

### 2.3. Unicité et focus

Comme nous l'avons vu dans les paragraphes précédents, la DRT permet de donner des réponses en ce qui concerne la première des contraintes que s'imposent Bosch et Geurts pour la résolution des définis, à savoir la pré-existence. En revanche, que ce soit pour la résolution des pronoms ou pour celle des définis, la DRT ne propose rien pour choisir, parmi les référents du discours, celui que l'on rendra égal à la variable introduite<sup>8</sup>. Autrement dit, la DRT ne se préoccupe pas de fournir des moyens de vérifier l'unicité. Si, cependant, les contraintes d'accessibilité ne rendent visible qu'un référent du discours vérifiant la contrainte "être un N", le problème se trouve immédiatement résolu.

On pourrait donc penser à introduire des règles de construction de sous-DRS<sup>9</sup> de telle façon que ne restent accessibles que les antécédents possibles d'un groupe nominal défini. Bien évidemment, une telle solution échoue : dans une même phrase, on peut avoir deux groupes nominaux définis dont la résolution s'opère dans des domaines distincts :

---

<sup>8</sup>Nous entendons par là que le mécanisme logique sous-jacent ne fournit que des impossibilités co-référentielles. Rien n'empêche d'ajouter à la DRT un tel mécanisme.

<sup>9</sup>Il est évident qu'une telle solution serait pour le moins hérétique dans la DRT. Nous allons voir que de toutes façons elle est inopérante.

(12) *Un homme entra dans un bar de la rue de la femme sans ombre. Le patron lui demanda ce qu'il voulait. L'homme répondit au patron qu'il boirait n'importe quoi de fort.*

La résolution de *l'homme* et celle de *le patron* supposent respectivement que le patron ne soit pas dans le domaine où on résoud *l'homme* (pour qu'il n'y ait pas ambiguïté) et tout à la fois soit dans ce domaine pour que l'on puisse résoudre *au patron*. La seule solution consiste dès lors à établir un ordre préférentiel de résolution. Pour autant que cet ordre respecte les contraintes d'inaccessibilité données par la DRT<sup>10</sup>, on disposera alors d'un mécanisme compatible avec cette dernière. Dans le pire des cas, comme le remarquent B & G, on perdra certaines lectures ambiguës.

D'un point de vue un peu plus formel, on va donc établir un ordre sur les référents du discours. Bien évidemment, puisqu'il faudra vérifier le caractère "être un N" pour l'un des référents, ces référents du discours ne pourront être considérés qu'assortis d'une prédication<sup>11</sup>. Toujours sur le plan formel, il faudra donc gérer un ordre sur des formules atomiques du type : homme(x), type(x), bar(y)... Cela suppose un ensemble d'axiomes permettant, par exemple, de déduire type(x) à partir de homme(x).

Pour illustrer les problèmes posés par l'algorithme de Bosch et Geurts, nous différencierons deux types d'axiomes :

- ceux de la forme :  $a(x)$  implique  $b(x)$ . On pourrait les qualifier d'*axiomes d'accomodation co-référentielle*.

- ceux de la forme :  $c(x)$  implique il existe  $y$ ,  $d(y)$ . Ce sont typiquement les axiomes nécessaires si on souhaite envisager de traiter des phénomènes tels que l'anaphore associative. On pourrait les qualifier d'*axiomes d'accomodation non-coréférentielle*.

Etant donné des référents du discours (vus comme des atomes du type  $A(x)$ ) et des axiomes, on peut considérer l'ensemble de toutes les formules déductibles. Pour rester dans un formalisme homogène, on conviendra d'utiliser de nouveaux symboles lorsqu'on utilise un axiome du second type : autrement dit, de  $c(a)$  on déduira  $d(b)$  qu'on considérera comme un raccourci d'écriture pour  $d(f(a))$  où  $f$  est un symbole de fonction<sup>12</sup>.

<sup>10</sup>Ces contraintes d'inaccessibilité sont par exemple celles des "donkey sentences" : les variables introduites dans certains contextes relevant des conditionnelles, des négations de certaines formes de quantification sont inaccessibles. Elles correspondent aux restrictions de portée dans la sémantique formelle traditionnelle.

<sup>11</sup>On aura ainsi  $x$  tel que homme( $x$ ) et non pas  $x$  tout seul.

<sup>12</sup>Il s'agit d'une "Skolémisation", ce qui correspond au remplacement des variables existentiellement quantifiées par des fonctions des variables universellement quantifiées des portées englobantes. La formule ainsi obtenue admet les mêmes modèles que la formule de départ. Cette formulation nous semble parfaitement compatible avec ce que

Ce faisant, on a donc un (grand) ensemble de référents du discours dans lequel on essaiera de résoudre "le N". L'idée est alors d'ordonner cet ensemble et il suffira ensuite de prendre le premier atome de la forme  $N(x)$  dans l'ensemble ordonné. On notera au passage que rien n'impose que l'ensemble soit totalelement ordonné (autrement dit, on peut savoir que a est à considérer avant c, que b est à considérer avant c mais ne pas savoir pour autant si a est à considérer avant b ou l'inverse).

Si on souhaite introduire un ordre sur les référents du discours, le plus simple est de commencer par construire des paquets. A la suite de ce que nous avons dit précédemment, on peut immédiatement partitionner les référents du discours en 6 classes selon le tableau suivant :

	<i>éléments mentionnés dans le discours</i>	<i>éléments déduits par accommodation co-référentielle</i>	<i>éléments déduits par accommodation non co-référentielle</i>
<i>éléments issus ou calculés à partir du focus</i>	1) référents du discours focaux	3) Coréférence à des éléments focaux	5) Anaphores associatives sur des éléments focaux
<i>éléments issus ou calculés de façon non focale</i>	2) Référents du discours non focaux	4) Accommodation co-référentielle sur des référents du discours non focaux	6) "Contexte global"

On peut à partir de là fabriquer un ordre respectant les paquets correspondant à ces classes et on peut considérer ainsi que tous les éléments de la première classe sont à considérer avant tous les éléments de la seconde. Cela n'exclut évidemment pas qu'à l'intérieur de la première classe les éléments soient ordonnés entre eux, mais cela exclut en revanche que l'on puisse avoir un quelconque élément de la première classe supérieur à un élément de la seconde alors qu'un autre élément de la seconde classe serait supérieur à un autre élément de la première.

Etant donné cette présentation du problème, on peut essayer de préciser les points de flou dans la proposition de Bosch et Geurts. Le premier de ces points de flou tient au nombre de classes. Nous avons dégagé six classes alors que l'algorithme de Bosch et Geurts n'en considère que quatre et le problème tient au regroupement de nos classes 3 (éléments déduits par accommodation coréférentielle à des éléments du focus) et 4 (éléments déduits par accommodation coréférentielle à des éléments hors du focus), respectivement, avec 1 (éléments mentionnés dans le focus) et 2 (éléments mentionnés hors du focus) ou 5 (éléments déduits par accommodation non coréférentielle à des éléments du focus) et 6 (éléments déduits par accommodation non coréférentielle à des éléments hors du focus). En d'autres termes, considère-t-on les cas d'accommodation co-référentielle comme essentiellement co-référentiels ou comme essentiellement accomodés? Pour que le problème ait un sens, il faut commencer par justifier la possibilité d'isoler les classes 3 et 4.

---

disent Bosch et Geurts à propos des "functional concepts"

En pure logique, cette partition n'a pas de sens : dans le modèle associé, une formule telle que  $A(x) \Rightarrow B(x)$  trouve sa contrepartie dans une inclusion d'ensembles. Cependant, ainsi que nous l'avons montré dans le paragraphe précédent, les règles de construction de la DRT ne sont pas des formules logiques. Étant donné cette précision, et étant donné que l'algorithme proposé par Bosch et Geurts joue le rôle de règle de construction pour le NP défini, il est légitime d'envisager de différencier les formules  $\text{homme}(x)$  et  $\text{type}(x)$  pour un même  $x$ .

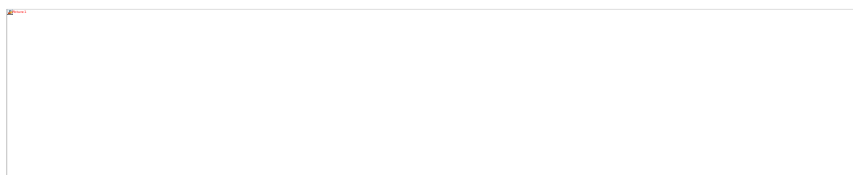
Nous allons donc, en nous limitant au seul problème du focus (c'est-à-dire à la première ligne du tableau précédent), examiner la possibilité de regrouper 3 et 1, puis 3 et 5. Nous voudrions cependant insister sur deux points : Bosch et Geurts n'ont pas pris la peine, dans leur article, de définir ou d'indiquer précisément ce qu'ils entendaient par *focus* et il faut remarquer que la majeure partie des critiques que leur adresse Michel Charolles tiennent précisément à l'absence de précision sur ce point. Les critiques qui suivent supposent évidemment une notion du focus (celle que l'on trouve chez Grosz ou Sidner par exemple). Il nous semble pourtant qu'elles s'appliquent quelle que soit la façon dont on délimite le focus.

### Un focus de référents ordonnés

L'hypothèse d'un regroupement des classes 1 et 3 nous amène à ordonner un ensemble de variables discursives indépendamment des prédications opérées sur elles. On peut illustrer ce mécanisme par l'exemple suivant :

(13) Un homme demanda un demi au patron. L'homme avait soif.

Supposons le seul axiome :  $\text{patron}(t) \Rightarrow \text{homme}(t)$ ; on peut raisonnablement proposer le focus suivant :



La résolution de l'homme se fait alors sur  $x$  parce que la seule autre solution ( $z$ ) n'est pas atteinte ( $x > z$ ).

Comme le fait très justement remarquer Michel Charolles, cela oblige à admettre que dans l'énoncé :

(14) Le patron servit un demi à l'homme. L'homme avait soif.

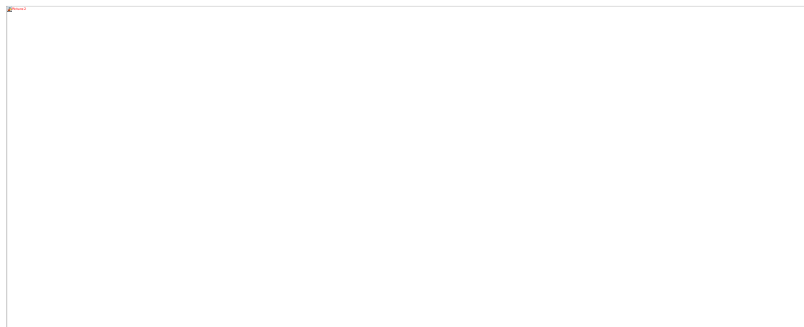
c'est cette fois l'homme et non pas le patron qui est focal. Ce sont des arguments de ce type qui font dire à Michel Charolles qu'il faudrait, en fait, plusieurs échelles de focalité. On peut analyser le problème en considérant qu'on a un peu trop forcé sur le focus au détriment du critère "avoir été appelé N". On peut cependant se faire l'avocat de Bosch et Geurts en considérant la solution inverse qui consiste à regrouper la classe 3 avec la classe 5; il ne sera alors plus innocent d'avoir été appelé N dans le discours ou de "n'être N que par inférence".

### L'accomodation co-référentielle vue comme une accomodation

Cette proposition duale (qui consiste à regrouper les classes 3 et 5) fait de l'accomodation co-référentielle une accomodation à part entière. Concrètement, cela signifie, pour l'algorithme de Bosch et Geurts, qu'il faut traiter dans une première étape la co-référence stricte (N sur N) et dans un second temps les deux types d'accomodation ( $M(x)$  sur  $N(x)$ , et  $M(x)$  sur  $N(x) \Rightarrow M(y)$ ).

Dans cette second perspective, l'exemple (15) se traduirait par :

(15) Un homme demanda un demi au patron. L'homme avait soif.



Cette fois, aussi bien cet exemple que l'exemple inverse :

(16) Le patron servit un demi à l'homme. L'homme avait soif.

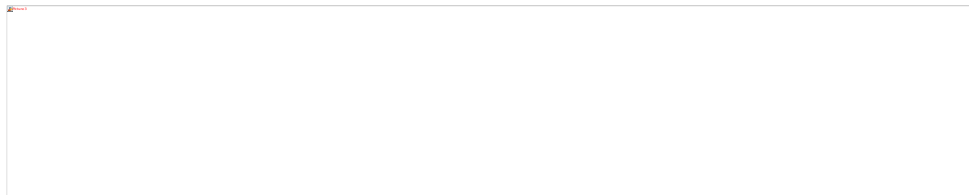
se traitent sans problème : on donne priorité au fait d'avoir été appelé N. Cependant, cette priorité est donnée seulement de façon relative et non de façon absolue en ce qui concerne l'ordre entre éléments focaux et accomodation focale. Ainsi, le fragment suivant :

(17) Un type à l'air louche se tenait au bar. Un homme entra et demanda un demi au patron. Le type se mit alors à chanter.

nous donnerait (nous ommettons le bar et le demi pour simplifier le tableau) :

x, y, z
type(x) et air_louche(x) et au_bar(x)
homme(y), patron(z)
demande_demi(y, z)

et l'ordre suivant :



On sera donc amené à résoudre "le type" sur "un homme" et non pas sur "un type".

Si on voulait donc privilégier davantage le fait d'avoir été appelé N, ce critère prendrait le pas sur la notion de focus et on en viendrait alors à définir le focus comme l'ensemble des éléments qui peuvent être repris dans le discours. Concrètement, cela amènerait à ne plus considérer un sous-ensemble ordonné des référents du discours, mais à ordonner tous les référents du discours. Dans cette hypothèse, on aurait très probablement, comme le fait remarquer Michel Charolles, à la fois des arguments tenant à la récence et des arguments tenant, par exemple, à la position syntaxique.

En clair, on ne différencierait plus dans cette perspective les paquets 1 et 2 ni les paquets 3 et 4, ni les paquets 5 et 6. Reste alors le problème de l'ordre entre les trois paquets restants, et il semble évident qu'il devient difficile de ne considérer les cas d'accommodation sur les ex-référents focaux qu'après des référents du discours mentionnés très loin dans le discours. Par conséquent, cette hypothèse oblige à construire un ordre qui ne respecte plus aucune classe !

Ceci éclaire d'une façon légèrement différente, nous semble-t-il, la proposition de Michel Charolles lorsqu'il suggère d'employer plusieurs échelles de focalité. Si nous reconsidérons en ces termes notre problème d'ordre, on peut envisager au moins trois échelles, c'est à dire trois ordres **partiels** (un ordre partiel est un ordre dans lequel il existe des couples d'éléments où il est impossible de décider quel élément est le plus grand) :

- un ordre fondé sur l'accommodation : ainsi on considérera *a priori* qu'un atome déduit à partir d'une application d'axiome est à considérer après un atome mentionné dans le discours.

- un ordre fondé sur la récence. Il semble pertinent de ne pas en faire un ordre total, faute de quoi les autres ordres deviendraient inutiles (et éventuellement contradictoires avec celui-ci). On peut par exemple ordonner par phrases : tous les atomes venant d'une phrase sont à considérer avant tous les atomes venant de la phrase précédente. (On sait en fait, cf Grosz 1981, Grosz & Sidner 1986, que cet ordre devrait être un peu plus raffiné que la simple récence et rendre compte d'une notion de focus assez différente : il s'agirait en l'occurrence d'un focus "attentionnel", ou plus précisément d'un "global focus").

- un ordre fondé sur des critères syntaxiques ou peut-être plus généralement grammaticaux. Typiquement, un ordre de ce type va ordonner les atomes correspondant à des référents du discours mentionnés dans une phrase donnée (cela pourrait correspondre à un "local focus").

On pourrait croire que tous les ordres compatibles avec ces trois ordres sont totaux. Il nous semble cependant que cela n'a rien de nécessaire : dans le cas de coordinations en particulier, un ordre fondé sur la fonction grammaticale ne devrait pas pouvoir ordonner

les référents coordonnés. Par ailleurs, savoir quel ordre construire à partir de ceux là (ou peut-être d'autres) reste, comme le fait remarquer Charolles, un problème largement ouvert.

Dans la suite de cet article, nous essaierons de montrer que le problème tient en fait à cette notion d'ordre sur des atomes : d'une certaine façon, en dehors des cas d'accommodation, considérer des atomes présuppose que la tête nominale ne sert qu'à rejeter des candidats à la coréférence, ce qui revient en fait à faire jouer à cette tête nominale un rôle très similaire aux critères de genre et de nombre qu'on utiliserait pour les pronoms. Nous montrerons donc qu'il manque un niveau de structuration des référents du discours et que par conséquent, le fait de ne pas pouvoir ordonner des référents est probablement plus pertinent pour justifier un SN défini que l'inverse.

### 3. VERS UN FONCTIONNEMENT UNIQUE DES DÉFINIS

Il nous semble que les problèmes évoqués précédemment tiennent essentiellement à la proximité, introduite par l'analyse de Bosch et Geurts, entre le fonctionnement qu'elle attribue à la description définie et celui que l'on attribuerait volontiers au pronom, c'est-à-dire à l'hypothèse de pré-existence qu'ils imposent pour le traitement des définis. On se souviendra pourtant que cette notion de pré-existence n'est en rien équivalente à la présupposition d'existence strawsonienne et elle doit, selon nous, être abandonnée. Pour autant, la présupposition d'existence en tant que telle ne suffit pas à l'analyse de la description définie et nous semble devoir être raffinée. Pour montrer par quelle voie, nous partirons de l'hypothèse inverse de celle de Bosch et Geurts (et de Charolles à leur suite) et nous considérerons qu'un groupe nominal défini est susceptible de créer un référent de discours, **à certaines conditions**. Nous envisageons donc ce premier cas comme le cas normal et c'est sur lui que nous nous appuyerons pour expliquer ensuite les cas de coréférence.

#### 3.1 Défini et calcul

Contrairement à ce que peut laisser croire l'analyse sur des textes, il est extrêmement fréquent qu'un groupe nominal défini construise un référent du discours. Ainsi, à table on peut demander "le sel" même si personne n'a précédemment parlé "d'un sel". Une fois ainsi introduit dans le discours, le référent considéré peut parfaitement être repris par un pronom :

- (18) a. passe moi le plat.  
b. *il* est à coté de toi.

L'analyse qui consisterait à refuser que "le plat" introduise un référent du discours amènerait à considérer le second énoncé comme un "il sans antécédent" (cf : Kleiber 1990) qui serait ici très difficile à résoudre. Un autre type de cas où un SN défini introduit indéniablement un référent du discours est celui de l'anaphore associative, comme nous l'avons vu précédemment :

- (19) Nous entrâmes dans un village. L'église était située sur une hauteur.



Ici, comme précédemment, *l'église* supporte parfaitement la reprise par un pronom. En revanche, l'exemple (20a) paraît difficilement acceptable, alors que l'exemple (20b) ne pose aucun problème:

- (20) a. Nous entrâmes dans un village. Il était ceint de son écharpe.  
 b. Nous entrâmes dans un village. Le maire nous accueillit chaleureusement.

Il semble donc bien que la description définie puisse créer un référent de discours. Dès lors, la difficulté n'est plus d'expliquer la possibilité de l'association sous-jacente à telle ou telle anaphore associative, mais, bien au contraire, d'expliquer qu'une description définie permette la coréférence. L'argument que nous défendrons est que la création d'un référent du discours par une description définie ne peut se faire que par rapport à un contexte pré-existant. La présupposition d'existence se double donc bien d'une présupposition de pré-existence, dans laquelle elle se dissout jusqu'à un certain point, mais cette présupposition de pré-existence ne concerne pas tant le référent lui-même que le contexte où il pourra être créé.

### 3.2 Défini et contexte

L'hypothèse selon laquelle un groupe nominal défini recruterait son référent à l'intérieur d'un contexte (ou d'un ensemble) est consensuelle et elle n'est d'ailleurs nullement remise en cause par Bosch et Geurts. Si on considère un SN défini comme capable de créer un référent du discours, la notion de contexte considérée devient cependant bien plus complexe. Pour décider parmi un ensemble de référents lequel (supposé unique) est un N, il suffit d'avoir cet ensemble en extension ; pour créer un référent, il faut au contraire voir ce même ensemble de façon sémantique comme un *domaine* dans lequel la présence d'un N serait normale. Cette façon de voir les choses nous semble rendre compte de façon plus satisfaisante de la présupposition d'existence : nous imposerons donc pour le traitement d'un groupe nominal défini non pas une présupposition d'existence du référent, mais d'une pré-supposition d'existence d'un contexte dans lequel le référent puisse être créé<sup>13</sup>.

Dans cette optique, le célèbre exemple de Russell, repris par Strawson, *Le roi de France est chauve*, suppose nécessairement un contexte dans lequel il y ait un roi de France. un tel contexte comprendra évidemment bien davantage que la simple existence du roi: il a toute chance d'imposer aussi l'existence d'une aristocratie, d'un clergé, d'un certain nombre d'apanages de la royauté (un sceptre, une couronne, un trône, le pouvoir d'embastiller, etc.), d'un état de la technologie et de bien d'autres choses encore... De fait, la compréhension de l'énoncé le place naturellement dans un contexte tel que la France soit un royaume (pour justifier la présence d'un roi) et nos connaissances historiques situent ce contexte à un moment quelconque entre le Haut Moyen-Age et la Révolution française, en y ajoutant, pour faire bonne mesure, la Restauration.

---

<sup>13</sup>Nous rejoignons par là les "circonstances d'évaluations" de G. Kleiber (94) ou la notion de cadre de Tasmowski (90). La différence que nous faisons cependant est la possibilité de "créer" le référent dans un tel cadre qui impose alors un typage de ce cadre.

Le même type de remarque s'applique, *mutatis mutandis*, à un début de roman comme :

(21) L'homme sortit un colt de sa poche et tira dans la foule.

où l'effet attendu ne se limite pas à faire supposer au lecteur que l'homme existait déjà avant le début du roman, mais plutôt à lui faire présupposer l'existence d'une scène préalable, scène complexe dans laquelle se trouvaient déjà et l'homme et la foule (une pré-existence indépendante de chacun d'entre eux n'étant évidemment pas satisfaisante).

Comme le montrent les exemples précédents, la notion de *contexte* doit s'entendre comme une situation, un domaine, un espace, etc. à l'intérieur duquel on peut identifier le référent recherché et où il y a des objets d'autres types. Si on admet donc de tels contextes "sémantisés" (Langacker parlerait de *domains*, cf. Langacker 1991), la coréférence peut s'expliquer. Étant donné un contexte dans lequel des objets ont été introduits, la création du référent correspondant à *le N* a toute chance de retomber sur l'un des objets du contexte tout simplement parce que les mêmes causes produisent les mêmes effets : le contexte dans lequel on a créé l'objet correspondant à l'antécédent (N) si on l'utilise pour créer un référent du discours (N) retombe mécaniquement sur le même objet.

### 3.3 "Sémantiser " un contexte

Le fonctionnement que nous proposons pour le défini suppose la pré-existence d'un contexte dans lequel on puisse créer un (unique) N. Le caractère unique du N considéré nous semble être un argument pour rejeter un contexte qui ne respecterait pas cette unicité et qui se révélerait, *ipso facto*, inapproprié. C'est le seul rôle que nous attribuerons à l'unicité et nous n'en parlerons donc pas davantage. En revanche, il est indispensable qu'un contexte puisse être vu sous divers angles, sinon l'argument que nous donnions pour expliquer la coréférence ne se contenterait plus de la permettre mais l'imposerait purement et simplement.

La seule source d'information qui permette d'appréhender un contexte différemment est la tête nominale de l'expression définie à résoudre. Notre hypothèse est que **tout nom commun suppose un type de contexte de définition**. *Type* (ou *classe*) est à prendre ici au sens informatique du mot et on pourra considérer des **instances** du type de contexte considéré. Pour beaucoup de noms communs, le type du contexte est extrêmement abstrait; pour d'autres en revanche, il est absolument évident et peut même porter un nom. Ainsi, si, pour un mot comme *homme*, le type du contexte sera un quelque chose d'assez abstrait pour admettre comme instance tous les endroits (si on projette le contexte spatialement, ce qui n'est pas obligatoire) où on peut trouver des hommes<sup>14</sup>; par contre, pour un mot comme *tronc*, le type de contexte imposera que l'instance de contexte correspondante soit un arbre. Si le mot est *arbre*, le type de contexte imposera comme instance quelque chose du type espace vert, par exemple une forêt.

Le traitement que nous proposons pour la résolution des SN définis est alors le suivant :

---

<sup>14</sup> Ce type de contexte nous semble cependant exister et fait que spontanément on ne chercherait pas un homme au plafond d'une pièce, dans le réservoir d'une voiture ou au milieu de l'océan.

- 1) A partir de la définition lexicale (nous supposons un lexique au sens large, incluant des connaissances encyclopédiques ou sur le monde) de la tête nominale, on obtient un type de contexte C.

- 2) Rechercher dans les contextes courants (un contexte courant est soit un élément déjà mentionné, soit un rassemblement d'éléments déjà mentionnés - *Un homme et une femme...* -, soit un contexte construit précédemment sur la base d'un élément déjà mentionné), un contexte C' qui accepte d'être une instance de C.

- 3) C' étant maintenant un C, créer un référent du discours correspondant à être un N dans C. Si cette création amène plusieurs référents du discours (il y a plusieurs N dans C), rejeter C' et revenir à l'étape 2.

Ce fonctionnement est abstrait mais explique un certain nombre de données linguistiques. Ainsi, dans un système inférentiel comme celui proposé par Bosch et Geurts, il est impossible de bloquer la transitivité pour résoudre les anaphores associatives. Par conséquent, il est impossible de rejeter :

(22) Nous entrâmes dans un village. L'autel était recouvert d'une nappe blanche.

puisque le chemin village(x) fi eglise(y) et eglise(y) fi autel(z) est valide et garantit l'unicité à chaque étape. Dans ce que nous proposons au contraire, *autel* suppose un contexte de type *Eglise* et on ne trouve pas de contexte dans l'énoncé précédent qui puisse "être une" Eglise.

### 3.4 Mise au regard de l'opposition pronom/description définie

Comme nous l'avons fait remarquer, faire reposer l'analyse des descriptions définies sur un simple ordre parmi les référents présents dans un (ou même plusieurs) espace focal ne conduit pas pour ces expressions à un fonctionnement qui soit réellement différent de celui du pronom auquel on aurait ajouté un mécanisme d'accommodation<sup>15</sup>. Dans le cas d'un calcul reposant sur la pré-existence d'un contexte et non plus d'un référent, il se peut malgré tout que pronom et description définie chassent occasionnellement sur les mêmes terres et aboutissent alors au même référent avec, semble-t-il, autant de succès. Cependant, du fait en particulier qu'un calcul sur contexte rend la co-référence contingente, de tels faits sont plus rares et l'analyse alternative proposée ici semble plus en phase avec l'intuition linguistique. Dans cette mesure, la notion de *focus* apparaît comme redondante par rapport à la notion de *contexte*. De plus, elle implique que la description définie, comme le pronom, ne peut référer qu'à des éléments mentionnés récemment, alors qu'une des propriétés de la description définie, c'est de pouvoir désigner a) un élément qui n'a pas encore été mentionné, b) un élément qui a été mentionné très longtemps auparavant, plutôt qu'un élément mentionné récemment. Nous écartons donc la notion de focus, en ce qui concerne l'analyse des descriptions définies.

---

<sup>15</sup> Encore faut-il remarquer que les cas de référence indirecte avec pronom semblent indiquer qu'un mécanisme d'accommodation pourrait bien se révéler nécessaire même dans le cas des pronoms.

Pour l'instant, revenons-en aux exemples où pronom et descriptions définies se distribuent de façon différente (séries 1, 2 et 3 ci-dessous). Nous pouvons expliquer maintenant le fait qu'il soit aisé d'interpréter la description définie *l'homme* dans 1.a, en supposant que la coordination *un homme et une femme* a conduit à la construction d'un contexte structuré (homogène sémantiquement : /ensemble de personnes/) compatible avec les contextes attendu par la tête nominale *homme* (étape 2 de notre procédure) et dans lequel notre description va pouvoir extraire un référent convenable. On assiste à une co-référence *a posteriori* qui résulte du calcul et qui n'est pas posée en tant que telle. Inversement, le pronom qui cherche un "bon" référent dans le focus, ne trouve en position de saillance que le contexte local résultant de la coordination et résistera, sans autre forme d'inférence, à s'accrocher au référent introduit par *un homme*.

- (23) a. Un homme et une femme entrèrent dans le bar. L'homme portait un chapeau mou.
- (23) b. Un homme et une femme entrèrent dans le bar. \*Il portait un chapeau mou.

Par un raisonnement similaire, on interprète l'incompatibilité des descriptions du défini et du pronom dans la série (23), où, en l'absence d'autres informations présentes dans un éventuel avant-texte, il n'existe pas de contexte local sur lequel peut s'accrocher la description définie *l'homme* (23a), alors que notre pronom trouve immédiatement un référent en position de saillance (23b). Cependant, notre procédure explique une partie de l'opération de rattrapage qui permet malgré d'établir la co-référence entre *un homme* et *l'homme*. En effet, dès l'étape 1, on dispose d'un type de contexte C (par exemple /lieu où peut se tenir un homme/) qui autoriserait un auditeur à une reconstruction d'une instance C' autour du référent associé à *un homme*. En quelque sorte, la description définie impose que l'on se fasse une idée de la scène dans laquelle le référent correspondant intervient<sup>16</sup>.

- (24) a. Un homme entra dans le bar. ?L'homme s'accouda au bar.
- b. Un homme entra dans le bar. Il s'accouda au bar.

Regardons maintenant ce qui se passe dans des cas comme (25a) et (25b), où il semble que pronom et défini soient compatibles quant à leurs distributions. De notre point de vue, il y a d'une part un référent en position focale pour une reprise par le défini et d'autre part, une structure locale, constituée ici par la situation décrite par la première phrase, dans laquelle la description *l'homme* peut s'interpréter et extraire un référent. Il apparaît cependant qu'à accessibilité égale, il serait maladroit d'inverser pronom et défini en (25a) et (25b). En effet, le pronom, qui ne se contente de reprendre un référent tel qu'il a été introduit, s'accommode plutôt d'un prédicat compatible avec la perspective déjà introduite au niveau de l'antécédent (le policier interroge...). Au contraire, l'usage d'une description définie, de par le recalcul qu'il impose dans le cas d'un résultat co-référentiel, favorise l'usage d'un nouveau champ prédicatif (l'homme et non plus le policier apparaît comme séduisant...).

<sup>16</sup> C'est typiquement ce qui se passe lorsqu'une description définie intervient en tout début d'un roman, faisant jouer un rôle d'interprétant encore plus fort au lecteur.

- (25) a. Un policier s'adressa à la jeune fille. Il lui demanda ce qu'elle voulait.
- (25) b. Un policier s'adressa à la jeune fille. L'homme avait de grands yeux bleus et une magnifique moustache.

### 3.5 Calcul visant à isoler un référent

Ainsi, les descriptions définies ne sont pas uniquement un des moyens de faire référence sur le mode anaphorique. Dans cette mesure, l'interprétation des descriptions définies ne présuppose pas la pré-existence du référent, ou, en d'autres termes, elle ne présuppose pas l'existence d'une représentation du référent avant l'apparition de la description définie concernée. D'autre part, au terme de notre analyse, il apparaît qu'il faut présupposer non pas l'existence du référent, mais la pré-existence d'un contexte permettant de créer un référent du discours pour la description définie. Enfin, le paragraphe précédent a permis de montrer que le coût principal du calcul interprétatif aboutissant au référent d'une description définie est constitué par le choix d'un contexte pré-existant approprié : en d'autres termes, une fois que l'on a vérifié qu'il existe au moins un contexte qui est du type imposé par la description définie elle-même et que l'on a sélectionné un contexte qui respecte la condition d'unicité, on aboutit, pour ainsi dire automatiquement, au référent.

Dès lors, le coût de traitement d'une description définie tient à deux facteurs :

- (i) l'obligation de calculer le référent de la description définie, qui n'est jamais, contrairement à ce qui pourrait se passer dans une analyse purement anaphorique, donné, mais doit toujours être construit, même s'il s'avère que la description définie se trouve référer à un référent déjà mentionné;
- (ii) le poids de ce calcul lui-même qui tient, selon notre analyse, à deux facteurs: la détermination d'un type de contexte; le choix d'un contexte.

Dès lors, l'usage d'une description définie, alors qu'un autre type d'expressions référentielles n'imposant pas de calcul ou n'imposant pas le même type, voire le même coût, de calcul, serait possible, peut rendre plus coûteuse l'interprétation de l'énoncé où intervient la description définie concernée. Revenons-en aux exemples déjà examinés précédemment où il peut y avoir concurrence entre pronom et descriptions définies:

- (26) Un homme entra dans le bar. Il/Le type/?L'homme s'accouda au bar.
- (27) a. Un homme et une femme entrèrent dans le bar.
- b. Ils/Le couple/\*L'homme et la femme s'assirent à une table.
- c. L'homme/\*Il avait l'air hagard.
- d. La femme/\*Elle portait des vêtements frippés et salis, comme ceux de quelqu'un qui a couché dehors.

Comme nous l'avons déjà dit précédemment, la description définie *l'homme*, qui reprend au déterminant près l'expression référentielle de la phrase précédente, n'est pas impossible en (26) : elle est simplement moins bienvenue que le pronom et, sans rendre à proprement parler l'énoncé inacceptable, elle le rend néanmoins beaucoup moins

acceptable que l'énoncé correspondant avec pronom (cf. Corblin 87). Toujours en (26), une autre description définie, *Le type*, est, par contre, acceptable. En (27b), la description définie *Le couple* est acceptable au même titre que l'est le pronom, alors que la description définie *l'homme et la femme*, qui reprend, au déterminant près, l'expression référentielle utilisée dans la phrase précédente, l'est beaucoup moins. En (27c) et (27d), autres suites possibles de (3a), où le sujet n'est coréférentiel qu'avec un des deux personnages mentionnés précédemment, le pronom est difficile alors que l'une ou l'autre des descriptions définies *L'homme* et *La femme* sont parfaitement acceptables. En d'autres termes, il y a une réelle concurrence entre descriptions définies et pronoms, lorsque la description définie n'est pas la simple reprise *verbatim* (au déterminant près dans certains cas) d'une expression référentielle précédemment utilisée<sup>17</sup>: dans un tel cas, il semble que l'une ou l'autre soit aussi acceptables. Il n'y a pas, par contre, concurrence, à strictement parler, entre une description définie et un pronom si la description définie reprend, au déterminant près, une expression référentielle déjà utilisée pour désigner le même référent: dans ce cas, en effet, le pronom est **toujours** préférable. On pourrait essayer d'expliquer cette différence en disant que, dans le second cas, l'usage de la description définie ne permet pas de récupérer le bon référent: cependant, cette analyse est évidemment inexacte et des énoncés de ce type, malgré leur relative bizarrerie **ne sont pas impossibles à interpréter**. Pour autant, **il n'est pas évident qu'ils soient aussi faciles à interpréter** et on pourrait expliquer la préférence pour le pronom par un coût de traitement plus important de la description définie par rapport à celui du pronom. Ceci serait justifié par la nécessité du calcul dont nous avons vu qu'il est obligatoire pour la description définie, le pronom n'imposant pas un tel calcul ou imposant un calcul moins coûteux.

Cette hypothèse suffit à expliquer le choix d'un pronom de préférence à une description définie dans le cas où la description définie est la reprise *verbatim* d'une expression coréférentielle précédente. Elle ne suffit pas à expliquer la possibilité équivalente du pronom et de la description définie, lorsque la description définie ne reprend pas *verbatim* une expression coréférentielle antérieure. Pour expliquer cette acceptabilité commune à une description définie ou à un pronom dans un tel cas, il faut dépasser la simple notion de *coût* pour en arriver à une notion de *rendement*: en d'autres termes, ce n'est pas le coût à lui seul qui justifie la préférence ou l'absence de préférence pour telle

---

<sup>17</sup> On remarquera ainsi que l'on peut avoir l'enchaînement en (), où la description définie ne reproduit qu'un fragment de l'expression référentielle utilisée précédemment, alors que l'enchaînement en () est très difficile:

(28) Un homme vêtu de haillons entra dans le café. L'homme s'accouda au bar et commanda un demi.

(29) ?Un homme vêtu de haillons entra dans le café. L'homme vêtu de haillons s'accouda au bar et commanda un demi.

On remarquera cependant que, comme nous l'avons dit, dans ce cas le pronom est de toute façon préférable:

(30) Un homme vêtu de haillons entra dans le café. Il s'accouda au bar et commanda un demi.

ou telle expression dans une situation donnée, c'est le coût et le profit, tout à la fois, ou, si l'on préfère, le **rendement** de telle expression par rapport à telle autre qui explique la préférence ou l'absence de préférence que l'on a pour elle. Dès lors, on peut développer l'explication précédente basée sur la différence de coût de traitement pour rendre compte des différences de choix: lorsque la description définie reprend *verbatim* une expression coréférentielle précédente, elle impose un coût de traitement supérieur à celui qu'imposerait un pronom, sans apporter plus d'informations que ne le ferait un pronom, d'où la préférence pour le pronom. Dans le cas où la description définie est coréférentielle avec une expression précédente sans la reprendre *verbatim*, elle coûte davantage à interpréter que ne le ferait un pronom, mais elle apporte des informations qu'un pronom n'apporterait pas.

Revenons-en à la procédure d'interprétation dont nous avons esquissée la description dans les paragraphes précédents: face à une description définie, il y a détermination d'un type de contexte, puis choix d'un contexte qui tout à la fois soit une instance de ce type (permette la création d'un référent de discours approprié) et satisfasse la condition d'unicité. La détermination du type de contexte repose sur le contenu sémantique de la description définie et, si ce contenu sémantique est équivalent au contenu sémantique d'une expression coréférentielle précédente, le calcul sur le type de contexte approprié correspond de façon évidente à une perte sèche. Si, par contre, la description définie a un contenu sémantique nouveau, elle permettra de déterminer un type de contexte nouveau lui-aussi, et elle apportera des informations nouvelles, même si elle réfère à un référent de discours précédemment introduit.

On peut formuler cette hypothèse en faisant appel à la notion de point de vue. Revenons-en aux exemples (28):

- (28) a. Un policier s'adressa à la jeune fille. Il lui demanda ce qu'elle voulait.
- (28) b. Un policier s'adressa à la jeune fille. L'homme avait de grands yeux bleus et une magnifique moustache.

En (28a), le pronom n'apporte aucune information nouvelle sur le policier et le point de vue de la première phrase est maintenu dans la seconde. En (28b), la description définie *l'homme*, qui ne reprend pas *verbatim* le SN indéfini *Un policier*, indique qu'il y a changement de point de vue et que la jeune fille voit le policier non pas dans sa fonction, ou son rôle, de policier, mais comme un homme et peut-être même comme un homme séduisant. Ainsi, l'usage d'une description définie coréférentielle n'est pleinement acceptable que si cette description définie amène des informations nouvelles, si elle permet de sélectionner un autre type de contexte et correspond à un changement de point de vue. Dans cette optique, l'interprétation des descriptions définies, sans le moins du monde leur interdire d'être coréférentielles, fait de la coréférence un cas particulier et de la création d'un référent discursif dans un contexte approprié le but normal de cette interprétation. On remarquera que cette analyse ne fait en rien des descriptions définies une sorte de noms propres ou une sorte de descriptions indéfinies dans la mesure où l'interprétation d'un nom propre doit reposer sur un contexte prédéterminé ou déterminé par d'autres éléments de l'énoncé (le sémantisme du nom propre ne lui donne en effet pas les moyens de déterminer un type de contexte) et où l'interprétation d'une description indéfinie, si elle aboutit aussi à la création d'un référent du discours dans un contexte n'impose pas l'existence ou la création d'un référent du discours unique dans ce contexte.

## CONCLUSION

Nous sommes partis du débat sur l'interprétation des descriptions définies qui a eu lieu entre Bosch et Geurts d'une part et Charolles de l'autre. Nous avons mis en lumière certaines difficultés que rencontrait l'analyse de Bosch et Geurts. Pour autant, nous ne nous sommes pas ralliés aux hypothèses de Charolles parce que la critique qu'il adresse à l'analyse de Bosch et Geurts ne nous a pas semblé aller assez loin : au delà des détails de la construction d'un algorithme rendant compte de l'analyse anaphorique des descriptions définies, nous avons essayé de montrer que cette analyse même ne s'imposait nullement et que, qui plus est, elle rendait difficile l'interprétation d'un certain nombre de descriptions définies et ne permettait pas de rendre compte des préférences ou de l'absence de préférence pour le pronom dans les cas de descriptions définies effectivement coréférentielles.

Nous proposons donc ici une analyse alternative selon laquelle les descriptions définies, loin d'être nécessairement anaphoriques et coréférentielles, ne sont pas anaphoriques et ne sont qu'accidentellement coréférentielles et selon laquelle leur interprétation aboutit à la création d'un référent du discours dans un contexte: dès lors, le choix du pronom ou de telle description définie dans un énoncé donné s'explique par des considérations de rendement et la notion de point de vue prend une importance qu'elle serait bien en peine d'avoir dans une théorie anaphorique des descriptions définies.

## RÉFÉRENCES

- Asher, N. (1993) : *Reference to Abstract Objects in Discourse*, Kluwer Academic Pub.
- Bosch, P. & Geurts, B. (1990): "Processing definite NPs", in *Rivista di linguistica* 2/1, 178-199.
- Charolles, M. (1994): "Comment et quand sont interprétés les NP définis notamment associatifs?", in Schnedecker, C., Charolles, M., Kleiber, G. & David, J. (eds.): *L'anaphore associative: aspects linguistiques et automatiques*, Paris/Metz, Klincksieck, 175-207.
- Corblin, F. (1987): *Indéfini, défini et démonstratif*, Genève, Droz.
- Grosz B., 1981, "Focusing and description in natural language dialogues", in Joshi A., Webber B. and Sag. I. (eds), *Elements of discourse understanding*, pp.48-105, Cambridge University Press.
- Grosz B. and Sidner C., 1986, "Attention, Intentions and the structure of discourse", *Computational Linguistics* 12, pp.175-204.
- Kamp H. & Reyle, U. (1993) : *From Discourse to Logic*, Kluwer Academic Pub.
- Kamp, H. & Rohrer, C. (1983) : "Tense in texts", in Bauerle, Schwarze, Von Stechow (eds.) : *Meaning, Use and interpretation of language*, Berlin, De Gruyter.
- Kamp, H. (1981) : "Evénements, représentations discursives et référence temporelle", *Langages*, n°64, 34-64.
- Kleiber, G. (1990): "Quand il n'a pas d'antécédent", in *Langages* 97, 24-50.
- Kleiber, G. (1994): *Anaphore et pronoms*, Bruxelles, Ed. Duculot, Coll. Champs linguistiques.
- Langacker, R.W. (1991): *Concept, image and symbol: the cognitive basis of grammar*, Mouton de Gruyter.
- Russell, B. (1905): "On denoting" in Marsh, R.Ch. (ed.): *Logic and knowledge Essays by Bertrand Russell from 1901 to 1950*, Londres/NY, Allen & Unwin/Macmillan, 41-56.



Strawson, P (1977): "De l'acte de référence", in Strawson, P.: *Etudes de logique et de linguistique*, Paris, Seuil, 9-38.

Tasmowski-de-Rick, L. (1990): "Les démonstratifs français et roumains dans la phrase et le texte", *langages* 97